CHARTE DES PRINCIPES PARTAGÉS ENTRE LA VILLE DE DUMBÉA, LES ENTREPRISES PARTENAIRES ET LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Les signataires de cette charte se retrouvent autour des principes suivants :

INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les signataires s'engagent à poursuivre des objectifs et actions respectueux de l'intérêt général de la commune de Dumbéa et de ses habitants.

PARTENARIAT

Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur l'écoute, le dialogue et le respect des engagements.

BÉNÉVOLAT

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager, le reconnaître dans sa contribution à la société et au développement de la commune.

TRANSPARENCE ET INTÉGRITÉ

Les signataires partagent l'obligation de transparence, d'intégrité et de responsabilité à l'égard de la société tout entière.

AUTONOMIE

Les signataires reconnaissent l'apport différent de chacune des parties au bien commun et de l'autonomie respective qui en découle.

RESPECT

Les signataires s'engagent à ce que la spécificité et le rôle de chacun soient respectés pour éviter les risques d'empiètement et pour valoriser au mieux les compétences et contributions respectives au bien commun.

DÉMOCRATIE

Les signataires veillent au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement en appliquant les lois relatives aux partenariats, dans la limite de leurs compétences.

APPLICATION

Cette charte s'applique à la Ville de Dumbéa, aux entreprises partenaires et aux associations de la commune signataires du présent document.
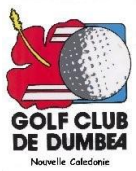
Dumbéa, le 29 août 2017